



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, le **vendredi 20 mars 2026 à 19heures00.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 12 mars 2026.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,



Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2026.
2. Commission des Finances - Désignation d'un membre en remplacement de Monsieur Domenico PARDO.
3. Désignation d'un conseiller du CPAS suite à la démission de Madame Giovannina ZITOLO
4. Désignation d'un conseiller du CPAS suite à la démission de Monsieur Sheldon DEHON

RATIFICATION

5. Ratification de facture

SERVICE DES FINANCES - TAXES - GESTION BUDGET & MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

6. Zone de Secours Hainaut Centre - Arrêt de la dotation communale à inscrire au budget 2026

7. Compte 2025 - Crédits budgétaires insuffisants au service ordinaire

JURIDIQUE - MARCHES PUBLICS(GESTION ADMINISTRATIVE- JURIDIQUE ET TUTELLES) - ASSURANCES - RÈGLEMENTS DE TAXE ET REDEVANCE

8. Affaire S.A. Melin c/ Commune de Boussu - Jugement du 09 février 2026 - Appel du jugement

URBANISME - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOGEMENT

9. cccatm 2026 / Démission d'un membre effectif - désignation d'un membre suppléant en tant qu'effectif.

10. Service environnement - Tradecowall - modification de la voirie

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

11. Règlement complémentaire sur le roulage - Rue Jules Bonaventure - interdiction de stationner aux abords des sorties privées jouxtant le n°48

12. Règlement complémentaire sur le roulage - Place de l'Escouffiaux - zone striée rond-point

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

13. Point supplémentaire, Conseiller : Morgan DENIS - Mise en place d'un réseau de visites de proximité pour les personnes âgées isolées.

HUIS CLOS